

Présidence: .....

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 58-2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Création d'un accueil parascolaire de 58 places sur le site du pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37, et demande d'un crédit d'ouvrage.

Réponse au postulat Frédérique Beauvois "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ?"

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

**Date proposée pour la séance de la Commission:**

**lundi 11 novembre 2019, à 20h,  
Salle de Municipalité**

Groupe UDC

.....

28 octobre 2019

Création d'un accueil parascolaire de 58 places sur le site du pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37, et demande d'un crédit d'ouvrage. Réponse au postulat Frédérique Beauvois "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ?"

## **Table des matières**

<b>1</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Historique .....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Ouverture d'un réfectoire provisoire.....</b>	<b>3</b>
3.1	Personnel du réfectoire provisoire. ....	3
3.2	Coûts d'ouverture et d'exploitation du réfectoire provisoire.....	3
<b>4</b>	<b>Accueil parascolaire à Florissant.....</b>	<b>4</b>
4.1	Contexte légal .....	4
4.2	Situation actuelle de l'accueil collectif de jour de l'enfance parascolaire à Renens.....	5
4.3	L'offre en APEMS au pavillon de Florissant .....	5
4.4	Fonctionnement de l'APEMS de Florissant .....	6
4.5	Réfectoire .....	6
4.6	Personnel.....	6
4.7	Coûts d'exploitation .....	6
<b>5</b>	<b>Projet de rénovation du pavillon de Florissant .....</b>	<b>7</b>
5.1	Aspects énergétiques .....	8
5.2	Subventions bâtiment .....	8
<b>6</b>	<b>Descriptif des travaux et charges induites par le bâtiment .....</b>	<b>8</b>
6.1	Descriptif et coûts de travaux .....	8
6.2	Nouvelles charges induites par le bâtiment .....	8
<b>7</b>	<b>Calendrier des travaux et informations complémentaires .....</b>	<b>9</b>
<b>8</b>	<b>Incidences financières .....</b>	<b>9</b>
8.1	Dépenses déjà engagées.....	9
8.2	Investissements .....	9
8.3	Plan des investissements.....	9
8.4	Coût du capital .....	10
8.5	Compte de fonctionnement .....	10
8.5.1	Frais de fonctionnement en lien avec le bâtiment.....	10
8.5.2	Frais de fonctionnement en lien avec le réfectoire provisoire, l'APEMS et le réfectoire à Florissant.....	10
8.5.3	Imputations internes .....	11
<b>9</b>	<b>Conclusion de la Municipalité.....</b>	<b>11</b>

Renens, le 28 octobre 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1 Préambule**

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal la demande d'un crédit de construction pour la transformation et l'aménagement du pavillon de Florissant, sis chemin de la Roche 37, en accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS – 3P à 6P) et réfectoire scolaire. Il répond par ailleurs au postulat Frédérique Beauvois "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ?", transmis à la Municipalité le 7 février 2019.

## **2 Historique**

Le pavillon existant date de 1968. Il comprend trois salles de classe, un hall-vestiaire, des locaux techniques et des WC.

Il s'agit d'une construction préfabriquée bâtie sur le même modèle que le pavillon des Corbettes et par la même entreprise. Le bâtiment a rempli sa fonction jusqu'en juin 2017, date à laquelle il a cessé d'accueillir des élèves. En effet, sa taille modeste ne répond pas aux standards actuels des sites scolaires et ce pavillon n'entrait également plus dans la planification de la Direction de l'Etablissement primaire de Renens-Est. De plus, l'état de vétusté du bâtiment nécessite une rénovation complète tant de son enveloppe que des installations techniques et des aménagements intérieurs. Afin de conserver des classes dans ce site privilégié, le maintien du pavillon a fait l'objet d'une pétition des habitant.e.s du quartier en avril 2016.

Diverses possibilités ont été étudiées afin, d'une part, de définir la nouvelle affectation du pavillon et d'autre part, pour spécifier les travaux nécessaires à son assainissement.

Finalement, en regard de l'absence de structure d'accueil parascolaire dans ce périmètre, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant avec la mise en œuvre du projet de création d'un APEMS et d'un réfectoire.

Dans l'attente de sa réaffectation, les surfaces du pavillon sont louées à des start-up au bénéfice de contrats de bail à durée déterminée.

La Municipalité a, dans sa séance du 19 juin 2017, choisi de maintenir la structure existante dans le cadre de la rénovation du pavillon scolaire de Florissant. Elle a également mandaté le bureau IL-A architectes, à Prilly, pour l'étude jusqu'aux soumissions rentrées du projet de rénovation du pavillon scolaire de Florissant comprenant l'aménagement d'un APEMS et d'un réfectoire.

### **3 Ouverture d'un réfectoire provisoire**

Dans sa proposition, Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois a fait valoir que l'absence d'accueil collectif dans le quartier de Florissant est non seulement préjudiciable aux familles dont les deux parents travaillent car les solutions de garde sont éloignées, mais également aux conditions d'enclassement des enfants. Ainsi, ce postulat demande à la Municipalité d'envisager la mise en place d'un accueil parascolaire pour la rentrée 2019-2020 déjà.

En réponse à ce postulat, la Municipalité a entamé les démarches pour la mise sur pied d'une solution provisoire de type réfectoire sur le site de Florissant, pour les repas de midi.

Le règlement d'application de la loi sur l'accueil de jour (RLAJE, art. 31a) considère que les besoins en accueil parascolaire sont avérés lorsqu'ils atteignent "la moitié du nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis par une personne encadrante pour cette tranche d'âge". Après avoir évalué la demande par un courrier aux parents, qui confirme le besoin par un nombre suffisant de préinscriptions, le projet a pu démarrer.

En fonction des préinscriptions et du local à disposition, le nombre maximal de places a été fixé à 24. Cet espace est organisé sur le modèle des réfectoires existants sur le territoire de la Commune de Renens, avec des prestations et des tarifs identiques. Il est ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire. Il accueille également des écoliers de la 3P et 4P – classe d'âge normalement orientée vers les APEMS pour un encadrement plus adapté. Cette mesure s'explique par le caractère provisoire du réfectoire, mais aussi parce qu'étant déjà sur site, les écoliers n'ont pas un trajet en dehors du périmètre scolaire à parcourir.

Les écoliers de 1P et 2P ne sont par contre pas admis au réfectoire. En effet, ils nécessitent un encadrement pédagogique ainsi qu'un lieu de repos spécifique. Les demandes pour cette catégorie d'âge sont réorientées vers les autres UAPE (unité d'accueil pour écoliers) de la Ville et l'accueil en milieu familial.

Les derniers détails d'aménagement et d'organisation du réfectoire ont été réglés pendant l'été, en bonne collaboration avec la direction de l'Etablissement primaire Renens-Est et les enseignant-e-s de collège de Florissant. Dans ces conditions, le réfectoire a pu ouvrir le jour de la rentrée scolaire, soit le 26 août 2019. A cette date, 34 enfants étaient inscrits au réfectoire, pour une moyenne de 21 enfants présents par jour, dont 13 repas chauds et 8 pique-niques.

#### **3.1 Personnel du réfectoire provisoire.**

Le taux d'encadrement est déterminé par le nombre maximal de places d'accueil. Deux personnes ont donc été engagées en tant qu'employées de maison, responsables de l'encadrement du repas, ainsi que des préparatifs et rangements. Une collaboratrice du service Enfance-Cohésion sociale (ECS) a été chargée de la partie administrative (contrats, facturation, commande de repas, etc.). La gestion de cette structure est momentanément assurée par la direction du Service ECS. Les nouveaux postes créés sont:

- 0.50 EPT – Employée de maison
- 0.05 EPT – Employée d'administration

#### **3.2 Coûts d'ouverture et d'exploitation du réfectoire provisoire**

Une nouvelle section a été créée dans les comptes 2019, soit le N° 7158 - Activités parascolaires – Réfectoire provisoire de Florissant.

<b>24 places</b>	<b>Budget 2019 sur 5 mois</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021 sur 7 mois</b>
Personnel	21'200.0	50'800.0	29'700.0
Autres charges	12'700.0	30'100.0	17'600.0
Achat mobilier – démarrage	19'000.0		
<b>Total charges brutes</b>	<b>52'900.0</b>	<b>80'900.0</b>	<b>47'300.0</b>
Participation des parents	10'800.0	25'200.0	14'700.0
Prestations en nature au pers.	1'300.0	3'200.0	1'900.0
<b>Total des revenus</b>	<b>12'100.0</b>	<b>28'400.0</b>	<b>16'600.0</b>
<b>Total des charges nettes</b>	<b>40'800.0</b>	<b>52'500.0</b>	<b>30'700.0</b>

Il est prévu de récupérer une grande partie du mobilier (tables, chaises, vaisselles, etc.) pour les réutiliser au futur APEMS et réfectoire du pavillon de Florissant. Les coûts des licences supplémentaires seront absorbés par le budget existant du service informatique et si nécessaire les prochains budgets seront adaptés en conséquence.

## **4 Accueil parascolaire à Florissant**

### **4.1 Contexte légal**

Avec la révision de loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les obligations des communes ont été précisées.

#### **TITRE IBIS PRESTATIONS MINIMALES DES COMMUNES**

*"Art. 4a Etendue de la prestation d'accueil parascolaire*

*1 Les communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes:*  
*a. pour les enfants scolarisés de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année primaire: un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi;*  
*b. pour les enfants scolarisés en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés;*  
*... "*

Issu de cette même loi, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif primaire (EIAP) a édicté un nouveau cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire. Ce cadre de référence a fait l'objet de longues négociations entre les partenaires et professionnels de l'accueil de jour des enfants et l'EIAP, pour aboutir enfin à un document final qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2019.

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a également revu les dispositions relatives à la reconnaissance des réseaux et aux conditions d'octroi des subventions pour la période 2020-2025. Dans une étude récente évaluant les besoins en matière d'accueil des enfants dans le canton de Vaud, à 5 et à 10 ans, elle analyse la situation de chaque réseau. Elle précise: *"Partant de la situation statistique 2017 (fiches statistiques par réseau fournies par StatVD), la Faje considère que l'objectif minimal à atteindre pour les réseaux est le maintien du taux de couverture actuel, en dépit de la croissance démographique. L'effort nécessaire pour assurer ce maintien est clairement estimé dans les fiches récapitulatives fournies aux réseaux par la FAJE."*

Pour le réseau Renens-Crissier, cela signifie la création d'environ 54 places au niveau parascolaire jusqu'en 2025 pour maintenir le taux de couverture actuel.

## 4.2 Situation actuelle de l'accueil collectif de jour de l'enfance parascolaire à Renens

La situation de l'offre pour l'accueil collectif de jour de l'enfance parascolaire à la rentrée scolaire 2019-2020 est représentée dans le tableau ci-dessous. Ce dernier la détaille en fonction des lieux d'accueil et des catégories définies par les directives de l'OAJE (les réfectoires ne sont pas concernés par les directives de l'OAJE, ni par les subventions de la FAJE).

Tableau de l'offre de l'accueil collectif de jour de l'enfance à la rentrée scolaire 2019-2020

Structures parascolaire, Renens	NB places d'accueil	UAPE 1-2p 4 - 6 ans	APEMS 3-4p 7-8 ans	APEMS 5-6p 9- 10 ans	APEMS 7-8p 11- 12 ans	Réfectoire 6 - 12 ans	Réfectoire 13-16 ans
UAPE du Censuy	30	30					
UAPE La Farandole	30	30					
Foyer Sainte Famille, 100% Renens	24	24					
APEMS du Léman	48		24	20	4		
APEMS du 24-Janvier	48		24	20	4		
Réfectoire du Temple	50					50	
Espace repas Léman	36						36
Réfectoire de Florissant	24					24	
<b>Totaux</b>	<b>290</b>	<b>84</b>	<b>48</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>74</b>	<b>36</b>

Une place est occupée en moyenne par 1,5 enfants. En effet, la majorité des enfants sont accueillis à temps partiel. Il est à noter que cette offre sera complétée par l'ouverture de 24 places en UAPE dans la nouvelle construction de Château 17, à la rentrée 2020-2021.

Concernant l'accueil parascolaire, la liste d'attente recense actuellement 38 places chez les 4-8 ans, et 14 places chez les 8-12 ans.

## 4.3 L'offre en APEMS au pavillon de Florissant

De par sa localisation, l'APEMS de Florissant desservira avant tout le collège du même nom. Les 36 places APEMS, additionnées des 22 places pour le repas de midi, seront à disposition des 130 à 150 élèves de 3P à 6P fréquentant l'établissement précité.

Avec un taux de couverture de 27% en APEMS, (près de 40% si l'on ajoute les places de midi), l'offre est proche de "l'idéal" fixé par la FAJE, dans son étude prémentionnée. Si dans un premier temps, l'offre devait dépasser la demande, d'autres propositions sont à envisager. En effet, l'APEMS du 24-Janvier étant saturée, il est possible d'imaginer également que certains élèves viennent pour midi du collège du 24-Janvier (800 m), ou/et qu'en collaboration avec la direction de l'Etablissement primaire Renens-Est, les écoliers ayant besoin d'un accueil et se situant entre les zones de recrutement des deux collèges soient enclassés en priorité à Florissant.

L'APEMS de Florissant est proche en nombre des 48 places offertes par les APEMS du Léman et du 24-Janvier. Il n'est ni trop petit "économie d'échelle", ni trop grand "calme et convivialité" et correspond bien au volume à disposition. De bien des points de vue, notamment pédagogique, il correspond, avec un parc à proximité, à une qualité d'accueil idéale.

#### **4.4 Fonctionnement de l'APEMS de Florissant**

L'APEMS accueillera les écoliers de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année le matin avant l'école, durant la pause de midi et l'après-midi après les cours. Comme les autres APEMS, il sera ouvert pendant les périodes scolaires, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h, de 11h30 à 14h, et de 15h à 18h30, ainsi que mercredi de 7h à 9h et de 11h à 18h30.

Les directives du Réseau Renens-Crissier pour l'accueil parascolaire seront appliquées, condition sine qua non, pour bénéficier des subventions de la FAJE. L'encadrement est facturé en fonction des revenus des parents, tandis que les repas sont au même tarif pour tous.

#### **4.5 Réfectoire**

Le pavillon accueillera également un réfectoire pour répondre aux familles qui souhaitent simplement qu'un repas soit servi à leur enfant, sans autre encadrement que celui du service. Le réfectoire aura une capacité de 22 places. Pour ces enfants-là, seul le prix du repas est facturé, conformément à ce qui est pratiqué dans les réfectoires du Temple et du Léman.

Ce type d'accueil est à privilégier pour les enfants à partir de la 6P (voire la 5P). Le Service ECS se charge d'évaluer l'encadrement nécessaire pour les enfants et d'orienter au mieux les familles, en fonction aussi des places disponibles.

#### **4.6 Personnel**

##### APEMS et réfectoire

Le taux d'encadrement est déterminé par le nombre maximal d'enfants accueillis. Pour cette catégorie d'âge, le cadre de référence prévoit deux professionnelles et un autre personnel encadrant

(APE, anciennement appelé auxiliaire) pour 25 à 36 enfants. Complétés par une employée de maison, une employée administrative ainsi qu'une direction, les besoins seront les suivants:

- 2.3 EPT – Encadrement (minimum 1.9 EPT)
- 0.5 EPT – Employée de maison (0.2 EPT attribué à la partie réfectoire)
- 0.3 EPT – Employée d'administration
- 0.4 EPT – Direction

Le temps de travail est annualisé. Les engagements de l'encadrement seront effectués en fonction de la progression du nombre d'inscriptions par tranche horaire. Néanmoins, en raison de l'ouverture provisoire du réfectoire de Florissant, on peut s'attendre à un démarrage relativement rapide de l'APEMS de Florissant.

#### **4.7 Coûts d'exploitation**

Les charges et revenus d'exploitation représentés dans ce tableau, incluent l'APEMS et le réfectoire. Ils seront imputés à la section N° 7158 qui changera d'appellation dès 2021 et se nommera "APEMS et réfectoire de Florissant".

<b>36 places APEMS + 22 places midi</b>	<b>Budget 2021 sur 5 mois.</b>	<b>Budget 2022 et suivants</b>
Personnel	167'100.0	400'900.0
Autres charges	33'800.0	81'200.0
Imputations internes	47'900.0	114'800.0
<b>Total charges brutes</b>	<b>248'800.0</b>	<b>596'900.0</b>
Subvention ordinaire de la FAJE	23'600.0	56'600.0
Participation des parents	63'300.0	158'300.0
Prestations en nature au pers.	3'600.0	8'700.0
<b>Total des revenus</b>	<b>90'500.00</b>	<b>223'600.0</b>
<b>Total des charges nettes</b>	<b>158'300.00</b>	<b>373'300.00</b>

#### Aides au démarrage de la FAJE et de l'OFAS

Il existe la possibilité de demander des aides au démarrage à La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

En se basant sur les dispositions relatives à l'aide au démarrage de la FAJE, la subvention escomptée est de CHF 3'000.- par place, sous conditions.

Concernant l'OFAS, la demande d'aide est plus fastidieuse à prévoir et obtenir. Néanmoins, en fonction du projet, une aide entre CHF 1'000.- à CHF 2'000.- par an et par place (sur trois ans) est envisageable.

A l'heure actuelle, aucune garantie ne peut être donnée sur les montants exacts de l'aide fournie par ces deux organismes pour l'ouverture de cette nouvelle structure d'accueil. Il s'agit d'aides fluctuantes selon les fonds disponibles et les montants sont calculés sur le taux de fréquentation effectif et non sur celui prévu initialement par le Service Enfance-Cohésion sociale. Les aides au démarrage n'ont dès lors pas été incluses dans le budget du présent préavis.

## **5 Projet de rénovation du pavillon de Florissant**

Le choix d'une rénovation, en lieu et place d'une démolition et d'une construction neuve, a été motivé en raison des droits à bâtir sur cette parcelle qui n'auraient pas permis de conserver le volume existant.

Cette option se justifie également par la volonté, dans un souci d'économie, de récupérer la structure existante du pavillon.

La typologie actuelle permet aisément d'adapter un projet pour une affectation en APEMS et réfectoire. Le nouveau programme, selon plan annexé, comprend la partie espace repas pour l'APEMS d'une capacité de 36 places, un espace jeux, un espace repas pour le réfectoire de 22 places avec accès indépendant, une cuisine, un bureau, une buanderie, un local concierge, un vestiaire, des WC-lavabos adaptés et un local technique.

Le parti pris architectural conserve l'esprit pavillonnaire du bâtiment ainsi que son gabarit. Sa volumétrie sur un seul niveau s'insère naturellement dans le tissu existant. La proximité du parc arborisé environnant a guidé le choix constructif en ossature bois et sa finition extérieure en bardage bois. Le tout s'inscrit ainsi idéalement dans son environnement végétal.

## **5.1 Aspects énergétiques**

Le choix de réutiliser la structure existante en bois et d'ajouter une enveloppe thermique performante permet de réduire l'empreinte écologique. Au niveau de la diminution des rejets de CO<sub>2</sub>, la production de chaleur au mazout est remplacée par une production avec pompe à chaleur et sonde géothermique. Une installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 15 kwh sera installée en toiture.

En plus de la mise aux normes énergétiques en vigueur, le projet respectera le standard bâtiment 2011, appliqué par la Municipalité dans le cadre de constructions et rénovations. Celui-ci vise l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

## **5.2 Subventions bâtiment**

Les demandes de subventions relatives à l'assainissement énergétique et aux panneaux photovoltaïques seront déposées lors de l'adjudication des travaux auprès des instances concernées.

## **6 Descriptif des travaux et charges induites par le bâtiment**

### **6.1 Descriptif et coûts de travaux**

Le devis est basé sur 80% des soumissions rentrées

CFC 1 Travaux préparatoires	CHF	147'000.00
CFC 2 Bâtiment	CHF	1'798'000.00
CFC 4 Aménagements extérieurs	CHF	96'000.00
CFC 5 Frais secondaires et comptes d'attente	CHF	28'000.00
CFC 9 Ameublement et décoration	CHF	<u>131'000.00</u>
TOTAL TTC	CHF	2'200'000.00

Un montant de CHF 250'000.- pour divers et imprévus est compris dans le devis général. Celui-ci a été réparti proportionnellement entre les CFC 1, 2, 4, 9. Ce montant représente environ 13% des CFC concernés.

**Le détail et le descriptif des travaux figurent en annexe.**

### **6.2 Nouvelles charges induites par le bâtiment**

#### Intendance et conciergerie

Le nettoyage du pavillon scolaire était assuré par une auxiliaire travaillant à un taux de 0.2 EPT. Dès lors, la nouvelle affectation de ce site nécessitera une augmentation du taux d'activité actuel de 0.15 EPT, passant ainsi à 0.35 EPT.

#### Autres charges de fonctionnement

Les nouvelles charges dédiées à l'entretien du bâtiment, énergie et divers représentent un montant annuel d'environ CHF 11'600.-. Ces charges sont détaillées plus précisément dans les incidences financières.

## **7 Calendrier des travaux et informations complémentaires**

Mise à l'enquête publique	mi-août à mi-septembre 2019
Adjudication des travaux	janvier 2020
Début des travaux	mars 2020
Fin des travaux	juillet 2021

### **Mise à l'enquête publique**

La mise à l'enquête publique s'est déroulée du 14 août au 12 septembre 2019 et n'a donné lieu à aucune opposition.

### **Direction des travaux**

L'ensemble des travaux sera dirigé par le bureau d'architectes mandaté en étroite collaboration avec le Service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes.

## **8 Incidences financières**

### **8.1 Dépenses déjà engagées**

A ce jour, les dépenses pour les études et l'analyse des variantes ont été engagées pour un montant de CHF 98'743.10 et se trouvent intégrées dans le présent préavis.

Ce montant est financé dans le cadre du préavis N° 2-2016 - Autorisations générales 2016 – 2021, point N° 5 *"Le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas"*. Cette dépense a été enregistrée dans le compte de bilan N° 9140.7012 - Frais d'études Pavillon Florissant - Désamiantage et rénovation.

### **8.2 Investissements**

L'investissement nécessaire en lien avec la rénovation du Pavillon de Florissant s'élève à CHF 2'200'000.- TTC avant déduction des subventions relatives à l'assainissement énergétique et les panneaux photovoltaïques.

### **8.3 Plan des investissements**

Cette dépense figure au plan des investissements 2018-2022, adopté par la Municipalité le 24 septembre 2018, comme suit: section N° 3520 - Collège de Florissant, compte N° 3520.7005.5030 - Pavillon Florissant - Désamiantage et rénovation - pour un montant de CHF 2'200'000.-. Cet investissement sera imputé dans les nouveaux comptes suivants:

- Compte N° 3430.5030.2045 - Pavillon de Florissant – Rénovation
- Compte N° 3430.5060.3059 - Pavillon de Florissant – Equipement et mobilier

#### **8.4 Coût du capital**

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 115'067.- pendant 10 ans et de CHF 100'002.- pendant les 20 années suivantes.

Ce coût se décompose de la manière suivante:

##### **Equipements et mobilier provisoire (repris pour le nouveau pavillon) :**

- CHF 15'065.-: amortissement CHF 13'100.- (CHF 131'000.- divisé par 10) pendant 10 ans, intérêts CHF 1'965.- (CHF 131'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 10 ans.

##### **Rénovation Pavillon de Florissant:**

- CHF 100'002.-: amortissement CHF 68'967.- (CHF 2'069'000.- divisé par 30) pendant 30 ans, intérêts CHF 31'035.- (CHF 2'069'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 30 ans.

#### **8.5 Compte de fonctionnement**

Mis à part le coût du capital, les objets présentés dans ce préavis génèrent une augmentation progressive des charges et revenus de fonctionnement annuels ayant une incidence sur le résultat, estimée comme suit:

##### 8.5.1 Frais de fonctionnement en lien avec le bâtiment

Il est repris dans le tableau ci-dessous, les charges monétaires figurant au chapitre 6.2.

Nature des charges :	Section	2019	2020	2021	2022 et suivants
Coûts en personnel	3006			6'300.00	15'000.00
Produits de nettoyage	3006			1'000.00	2'500.00
Energie	3430			2'300.00	5'500.00
Autres charges Pavillon (entretien, ..)	3430			1'500.00	3'600.00
<b>Total nouvelles charges</b>				<b>11'100.00</b>	<b>26'600.00</b>

Le pavillon de Florissant n'étant plus destiné au scolaire, il sera déplacé dans la nouvelle section N° 3430 - Pavillon de Florissant.

##### 8.5.2 Frais de fonctionnement en lien avec le réfectoire provisoire, l'APEMS et le réfectoire à Florissant

Il est repris ci-après, les charges et revenus monétaires figurant aux chapitres 3.1, 3.2, 4.6 et 4.7.

		=>2019 à juillet 2021 : Réfectoire provisoire =>Dès août 2021 : APEMS + Réfectoire			
Nature des charges :	Section	2019	2020	2021	2022 et suivants
Coûts en personnel	7158	21'200.00	50'800.00	196'800.00	400'900.00
Alimentation et autres charges	7158	12'700.00	30'100.00	51'400.00	81'200.00
Mobilier de démarrage	7158	19'000.00			
<b>Total charges monétaires</b>		<b>52'900.00</b>	<b>80'900.00</b>	<b>248'200.00</b>	<b>482'100.00</b>

		=>2019 à juillet 2021 : Réfectoire provisoire =>Dès août 2021 : APEMS + Réfectoire			
Nature des revenus :	Section	2019	2020	2021	2022 et suivants
Subvention FAJE	7158			23'600.00	56'600.00
Participation des parents	7158	10'800.00	25'200.00	78'000.00	158'300.00
Prestations en nature personnel	7158	1'300.00	3'200.00	5'500.00	8'700.00
<b>Total revenus monétaires</b>		<b>12'100.00</b>	<b>28'400.00</b>	<b>107'100.00</b>	<b>223'600.00</b>

		=>2019 à juillet 2021 : Réfectoire provisoire =>Dès août 2021 : APEMS + Réfectoire			
Excédent de charges monétaires	Section	2019	2020	2021	2022 et suivants
<b>Excédent de charges monétaires</b>	7158	<b>40'800.00</b>	<b>52'500.00</b>	<b>141'100.00</b>	<b>258'500.00</b>

Comme expliqué au chapitre 4.7, les aides éventuelles au démarrage de la FAJE et de l'OFAS ne sont pas reportées dans les incidences financières.

Les charges et revenus qui figurent dans le tableau ci-dessus en 2020 ne sont pas intégrés au budget 2020. Celui-ci sera bouclé au moment du dépôt du préavis.

### 8.5.3 Imputations internes

Les imputations internes telles que décrites au chapitre 4.7 ne figurent pas dans les incidences financières, car elles n'ont pas d'incidences sur le résultat financier.

## 9 Conclusion de la Municipalité

La Municipalité a mis le développement de l'accueil de jour en priorité dans son programme de législation.

L'APEMS du pavillon de Florissant figure dans la planification en matière d'accueil de jour des enfants (AJE) préscolaire et parascolaire 2016-2021 (Préavis 24-2017). À Florissant, 24 places étaient envisagées à l'ouverture, nombre pouvant atteindre 58 à terme, en fonction des besoins et des moyens financiers.

Le présent projet prévoit d'accueillir 36 places APEMS, auxquelles s'ajouteront des places en réfectoire (22 au maximum). Il est prévu que l'APEMS ouvre à la rentrée scolaire 2021-2022. Il permettra d'offrir aux enfants du quartier, un accueil complet. Le réfectoire provisoire de Florissant, demandé sous forme de postulat par le Conseil communal dans sa séance du 7 février 2019, sera remplacé par cette nouvelle structure. Le réfectoire du Temple continuera d'offrir le même nombre de places qu'aujourd'hui.

Il est important de rappeler que l'accueil de jour répond à l'enjeu de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, qui concerne une grande partie de la population, mais également, à des enjeux de socialisation, de sécurité et de développement des enfants dans un cadre sécurisant pendant que leurs parents travaillent. A cet égard, le présent préavis complète le dispositif existant de manière harmonieuse en répondant aux besoins des familles dans un quartier où l'offre manque concrètement. Il entérine ainsi une volonté politique de répondre à une planification des prestations en matière d'accueil de jour des enfants concertée et raisonnable.

Parallèlement, la rénovation de ce bâtiment permet de donner une continuité à ce lieu à haute valeur symbolique, où de nombreux enfants ont passé des moments forts au début de leur vie scolaire avec leur famille, comme cela avait été relevé dans la pétition. Le lien privilégié avec le parc Carl Sauter renforce encore son statut au profit du quartier et de toute la collectivité. La Municipalité se réjouit de la revalorisation d'un des parcs de la Ville.



Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 58-2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit brut de **CHF 2'200'000.- TTC** pour la rénovation et l'aménagement du pavillon Florissant, sis chemin de la Roche 37, avant déduction des subventions relatives à l'assainissement énergétique et les panneaux photovoltaïques.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- compte N° 3430.5030.2045 – Pavillon de Florissant – Rénovation, CHF 2'069'000.- TTC (amortissement 30 ans);
- compte N° 3430.5060.3059 – Pavillon de Florissant – Equipement et mobilier, CHF 131'000.- TTC (amortissement 10 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Pavillon de Florissant – Rénovation) et en 10 ans (Pavillon de Florissant – Equipement et mobilier), selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTE** l'ouverture du réfectoire provisoire de 24 places, sis au collège de Florissant, pour la période allant du 26 août 2019 jusqu'à l'ouverture de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) et réfectoire dans le pavillon de Florissant.

**ACCEPTE** la création d'un APEMS de 36 places, complété par une partie réfectoire de 22 places, sis au Pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37.

**ACCEPTE** les charges et revenus de fonctionnement supplémentaires inhérents au présent préavis pour les budgets 2019 et 2020 tels que décrits au chapitre 8 "Incidences financières".

**PREND ACTE** que soient portés aux budgets 2021 et suivants, les charges et revenus inhérents au présent préavis tels que décrits au chapitre 8 des incidences financières.

**APPROUVE** la réponse donnée au postulat Frédérique Beauvois "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ?".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2019.

—

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:  Le Secrétaire municipal: 

Jean-François Clément  Michel Veyre

Annexes: 

- plan de situation du pavillon de Florissant
- plan, coupes et façades du pavillon de Florissant
- devis du bureau IL-A architectes sàrl

Membres de la Municipalité concernés: 

- M. Jean-François Clément, syndic
- Mme Karine Clerc
- M. Didier Divorne

1403

Rénovation et assainissement du pavillon scolaire pour aménagement d'un APEMS

Plan situation - V9

N° 10.1

Chemin de la Roche 37, 1020 Renens

Propriété de la Commune de Renens

ECHELLE: 1:200	DATE: 02.10.2017	MODIF: 01.02.2018
DESSIN: AI, PG	FORMAT: A3	PROJET

IL-A architectes sàrl Avenue de Florissant 15 CH - 1008 Prilly issler@il-a.ch lamacchia@il-a.ch

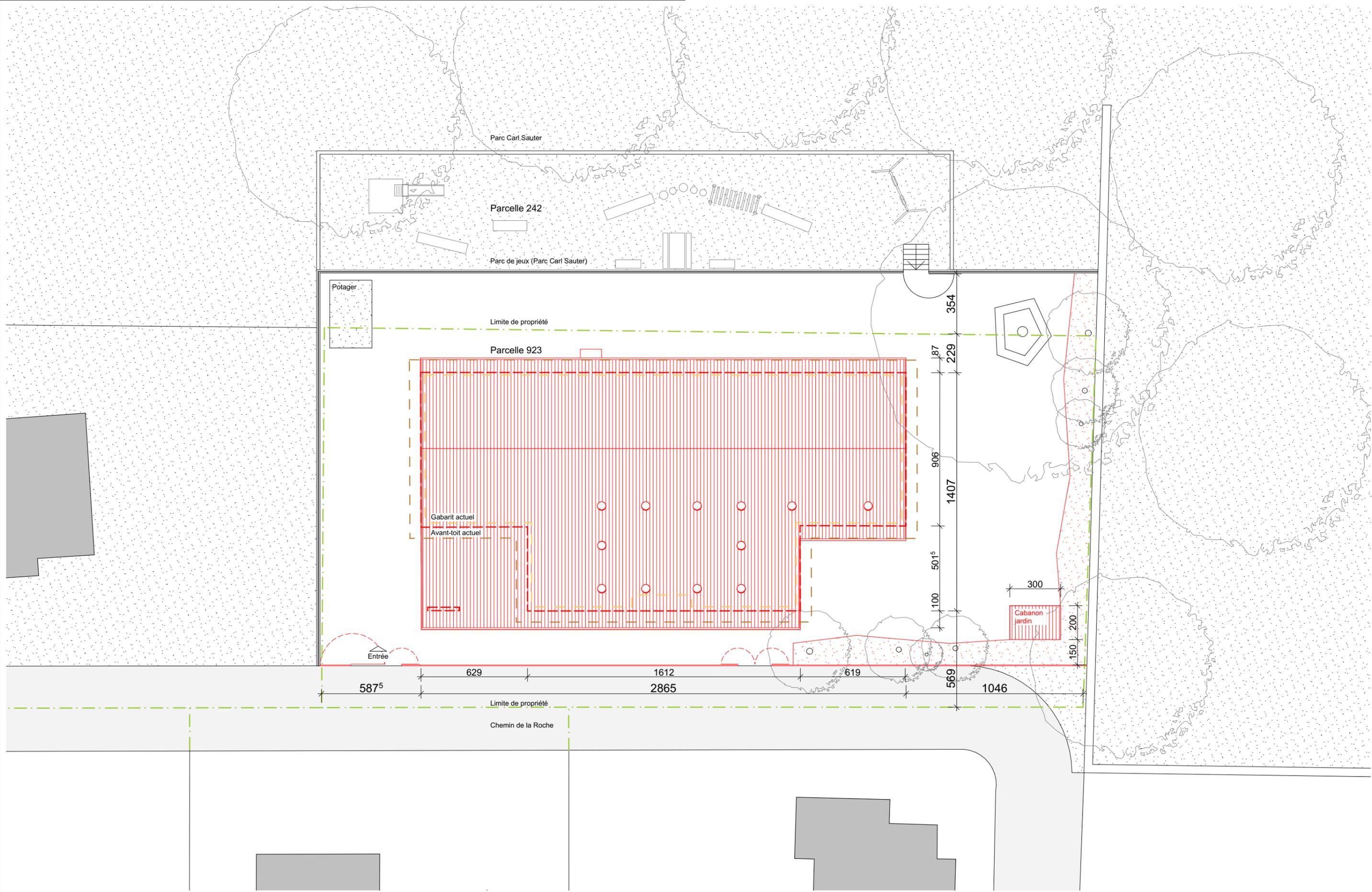
Tel: 021 510 22 09 Fax: 021 508 05 45



N

LEGENDE

- GABARIT EXISTANT
- AVANT-TOIT EXISTANT
- LIMITE PROPRIETE



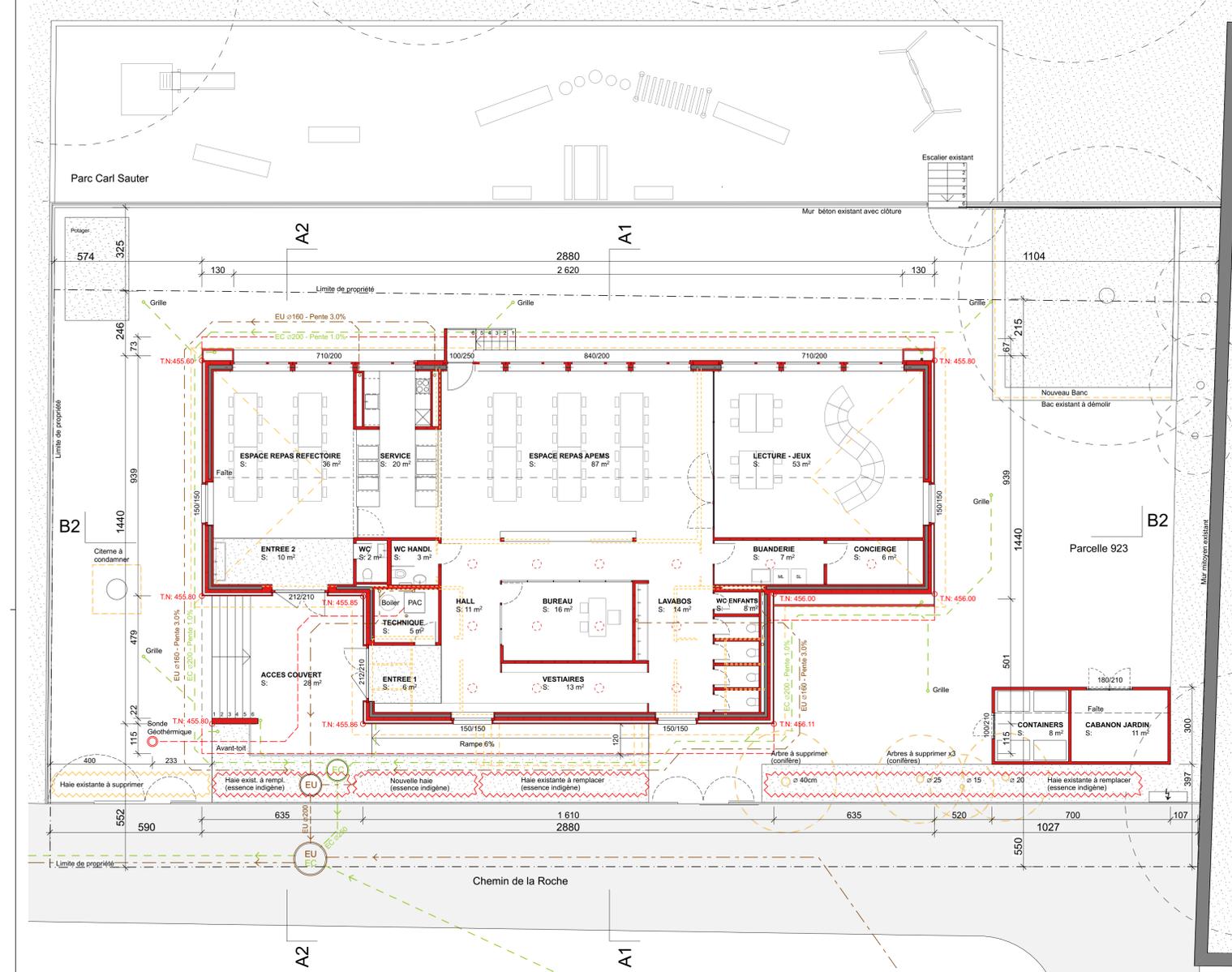
**LEGENDE**

- EXISTANT
- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE

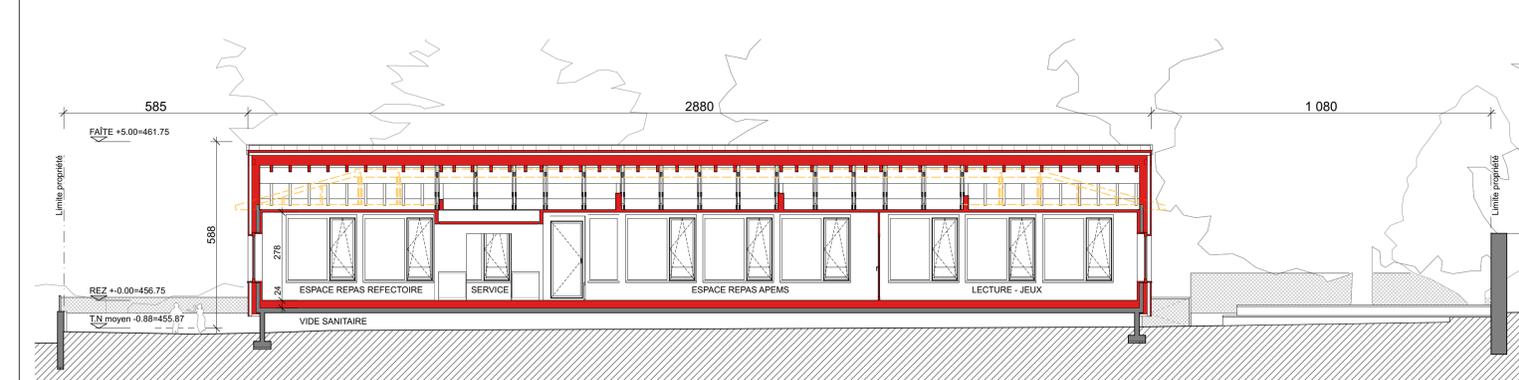
**LEGENDE CANALISATIONS**

- Eaux Usées
- Eaux Claires / Drainages

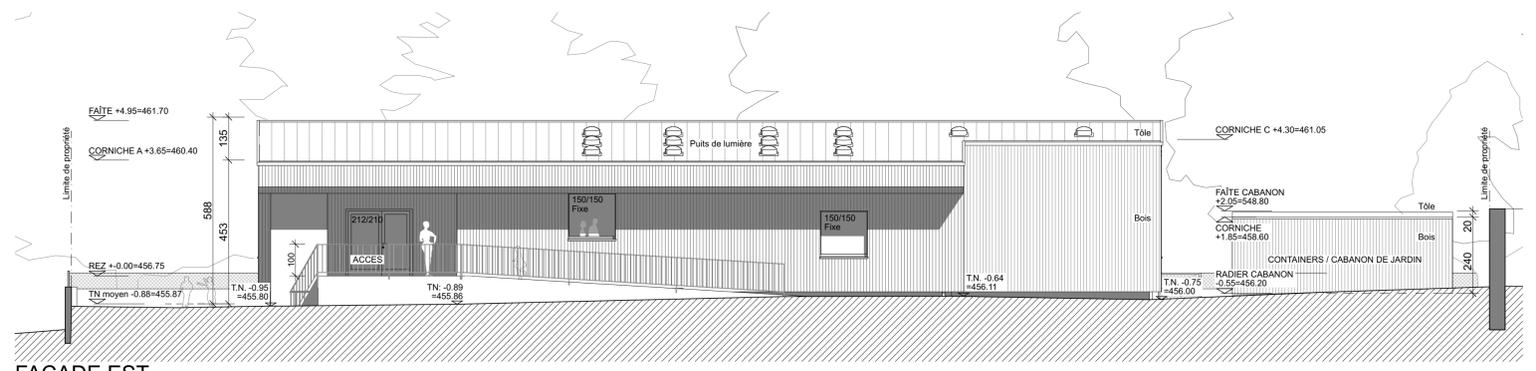
L'architecte :  
 Lieu, date :  
 Le Propriétaire :  
 Lieu, date :



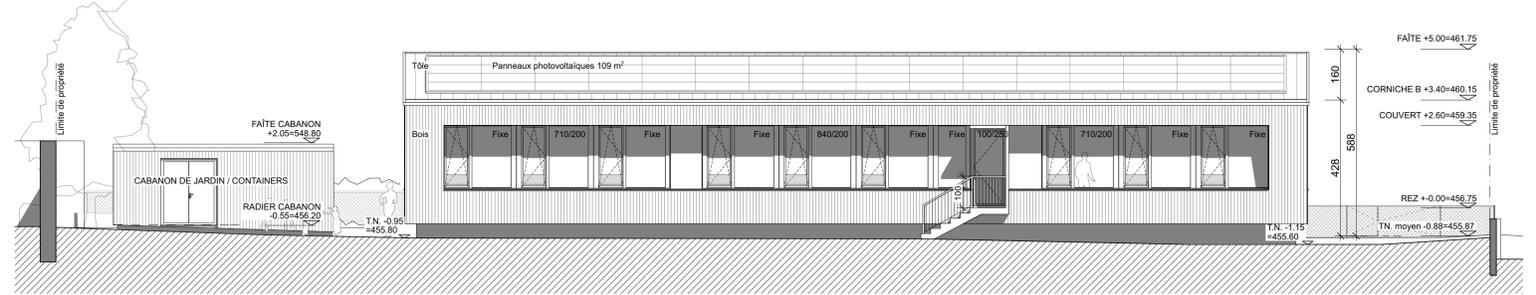
**REZ-DE-CHAUSSEE**



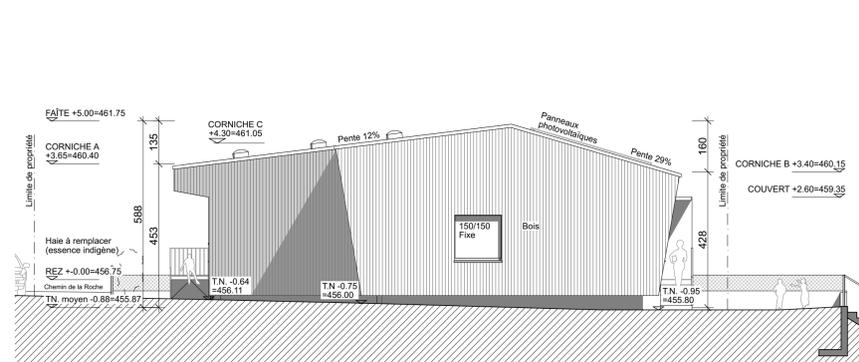
**COUPE B2**



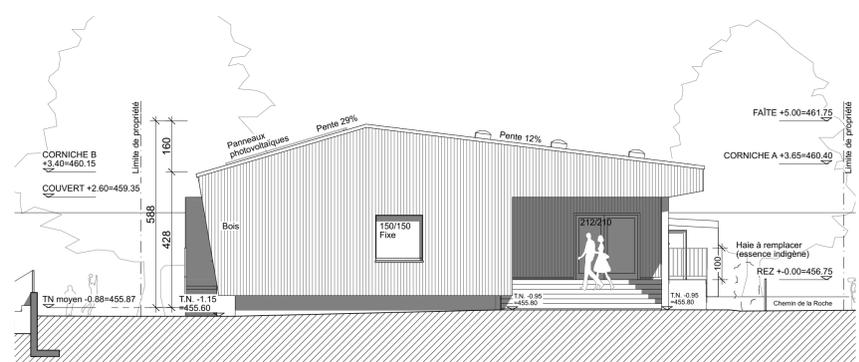
**FAÇADE EST**



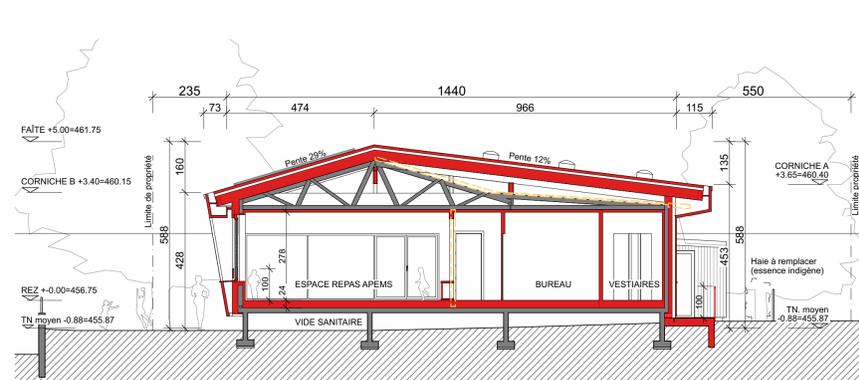
**FAÇADE OUEST**



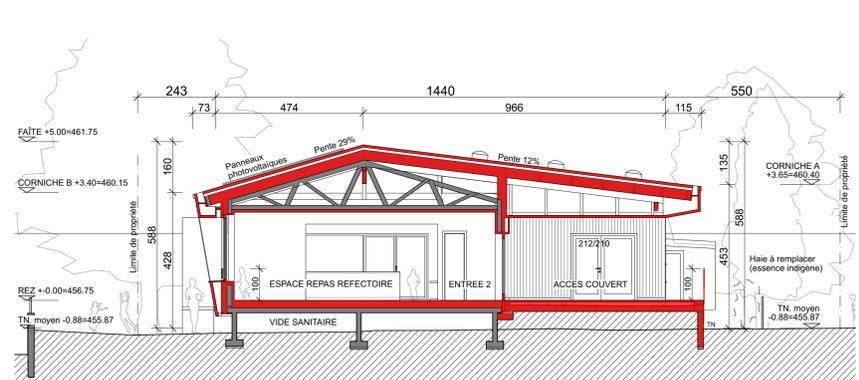
**FAÇADE NORD**



**FAÇADE SUD**



**COUPE A1**



**COUPE A2**

Projet : 14-03  
Pavillon de Florissant  
Rénovation du bâtiment et aménagement d'un APEMS  
Objet : Projet global

Page: 1  
20.09.2019

## Devis du 20 SEPTEMBRE 2019 (+/- 10%) - Variante APEMS - Retour de soumissions

Récapitulation par groupes principaux **TVA incl.**

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
1	<b>Travaux préparatoires</b>			<b>130'000</b>
2	<b>Bâtiment</b>			<b>1'591'000</b>
4	<b>Aménagements extérieurs</b>			<b>85'000</b>
5	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>			<b>278'000</b>
9	<b>Ameublement et décoration</b>			<b>116'000</b>
	<b>Total Fr.</b>			<b>2'200'000</b>

**Devis du 20 SEPTEMBRE 2019 (+/- 10%) - Variante APEMS - Retour de soumissions**

Impression détaillée TVA incl.

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			<b>130'000</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain			85'000
112	Démolitions <i>Dépose et évacuation :</i> - HMT ext. sur toute la surface. - Citerne extérieure. - Chape. - Fondations B.A. - Balustrade et serrurerie ext.. - Gaines techniques. - Massif de toiture. - Murs en brique. - Portes intérieures. - Revêtements de sol. - Parois intérieures. - Isolations en toiture, murs et sol. - Mobilier fixe, cuisine, tablettes, embrasures. - Appareils sanitaires. - Conduites d'alimentations . - Conduites d'évacuations. - Production de chaleur mazout. - Alimentation citerne. - Radiateurs. - Lustrie. - Tubes électriques, prises, interrupteurs. - Tableau électrique. - Protection contre la foudre. - Portail d'entrée (2x). - Grillage coté route. - Muret autour de l'arbre ext.  <i>Exécution :</i> - Percements du radier. - Pose de protections. - Dégagement de canalisations existantes. - Coupe et évacuation arbres, haies. - Elagage général. - Bouchonnages techniques existantes.		85'000	
14	Adaptation de bâtiments existants			32'000
140	Désamiantage <i>Installation chantier.</i> <i>Pose de protections, sas de décontamination.</i>  <i>Dépose et évacuation des éléments amiantés :</i> - Plaques de façades fibro-ciment - Ardoises de toiture - Plaques de faux-plafond en fibre minérale  <i>Exécution des contrôles et mesures</i> <i>Rapport d'exécution.</i>		32'000	

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
15	Adaptation du réseau de conduites existant			13'000
153	Electricité (adaptation du réseau) <i>Réfection et exécution d'une nouvelle introduction électrique dans la parcelle, jusqu'au tableau principal.</i>		5'000	
155	Eau et gaz (adaptation du réseau) <i>Exécution d'une nouvelle introduction ESP dans la parcelle jusqu'à la nourrice.</i>		8'000	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>			<b>1'591'000</b>
21	Gros oeuvre 1			588'000
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie <i>Exécution d'une fouille sur le pourtour du bâtiment. F.+pose des canalisations EC, EU et grilles sur tous le pourtour du bâtiment. F.+pose de nouveau regards EC et EU. Remplissage du radier dans le local technique. Exécution d'un dallage ext. pour la rampe, l'escalier et le couvert du bâtiment. F.+pose d'une étanchéité et remblais autour du bâtiment. F.+pose de fondations pour piliers intérieurs. Prolongement du radier coté Sud-Ouest, y c. fondations. F.+pose d'un mur en béton apparent coté couvert. Exécution d'un fouille de 60 m dans le domaine public pour amener la fibre optique.</i>		150'000	
212	Echafaudages <i>F.+pose d'un échafaudage autour du bâtiment F.+location d'un pont roulant.</i>		15'000	
214	Charpente <i>Toiture, exécution d'une suture porteuse : - F.+pose d'une barrière vapeur - F.+pose d'isolations entre chevrons et ossature - F.+pose d'une sous-couverture - Exécution de larmiers, virevents et chenaux encaissés - F.+pose d'un lattage et lambris pour recevoir la ferblanterie - F.+pose d'éclairages zénithaux. (14 pièces) - F.+ pose d'un couvert d'entrée suppl.(40m2) - Epaisseurs suppl. d'isolation et de structure pour obtention des subventions - Piliers porteurs suppl. dû au programme de l'APEMS.  Murs : - F.+pose d'une ossature complémentaire en façade. - F.+pose d'une barrière vapeur. - F.+pose d'isolations entre ossature. - F.+pose d'une coupe-vent. - F.+pose d'une lattage et contre-lattage pour ventilation. - F.+pose d'une lambris extérieur en bois prégrisé.</i>		423'000	

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution du couvert d'entrée.</li> <li>- Epaisseurs suppl. d'isolation / et de structure pour obtention des subventions.</li> </ul> <p>Cloisons intérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- F.+pose de nouvelles cloisons légères type Fermacell ép. 100mm.</li> </ul> <p>Faux-plafonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- F.+pose de panneaux phoniques type Fermacell ép. 25mm.</li> <li>- F.+pose d'une sous-structure double en bois.</li> <li>- F.+pose d'une isolation phonique ép. 30-50mm.</li> </ul>			
22	Gros oeuvre 2			179'000
221	Fenêtres, portes extérieures F.+pose des fenêtres type bois-métal Avec Ug verre 0.5 W/m2K. F.+pose de 2 portes d'entrée en bois-métal. F.+ pose d'une porte suppl. coté parc en bois-métal.		48'000	
222	Ferblanterie et couverture F.+pose d'un placage métallique F.+pose de chenaux, larmiers, virevents intégrés. F.+pose de raccords aux descentes EP intégrées. F.+pose de sorties de ventilation, canal de fumée. F.+pose de raccords autour des éclairages zénithaux. F.+Pose d'une étanchéité de toiture. F.+Pose d'une natte anti-bruit.		92'000	
223	Protection contre la foudre Raccordement du bâtiment au paratonnerre		6'000	
225	Etanchéités et isolations spéciales F.+pose sur radier d'une étanchéité contre les remontées d'humidités. F.+pose d'étanchéité au bas des seuils de porte-fenêtres. F.+pose d'étanchéité au pied de façade.		17'000	
228	Stores F.+pose de stores à lamelles motorisés sur 57m2.		16'000	
23	Installations électriques			123'000
230	Electricité F.+Pose : - Tableau électrique. - Lignes d'alimentation. - Interrupteurs. - Points lumineux. - Prises électrique. - Prises TT + RJ45. - Ligne fibre optique		91'000	

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Armoire pour serveurs informatique</li> <li>- Luminaires.</li> </ul> <p><i>Raccordements des techniques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAC Chauffage.</li> <li>- Monobloc de ventilation.</li> <li>- Accumulateur.</li> <li>- Appareils de cuisine.</li> <li>- Moteurs de stores.</li> <li>- Mise à terre selon normes.</li> </ul>			
239	Solaire photovoltaïque <i>F.+pose de 109m2 de panneaux solaires photovoltaïques  Y compris onduleurs</i>		32'000	
24	Chauffage, ventilation			76'000
240	Chauffage & ventilation <i>F.+pose d'une production de chaleur PAC Eau-Eau.  F.+pose d'un chauffage au sol.  F.+pose de thermostats par pièce.  F.+pose de 2 collecteurs de chauffage.  F.+pose d'une ventilation mécanique double-flux  pour les locaux borgnes.  F.+pose d'une régulation automatique.</i>		56'000	
249	Sondes Géothermiques <i>Exécution d'un forage géothermique.  Raccordement des sondes à la PAC.  Exécution d'un regard technique.</i>		20'000	
25	Installations sanitaires			140'000
250	Sanitaires <i>F.+pose de 7 groupes sanitaires.  F.+pose de 2 points d'eau lavabos.  F.+pose de 3 points d'eau dans la cuisine.  F.+pose de 2 arrosages ext.  Raccordement de l'accumulateur, de la PAC et  du monobloc de ventilation.  Raccordement de la nourrice.  F.+pose de 2 bacs lavabos en Inox.  F.+pose des nouvelles alimentations d'eau claire.  F.+pose des raccordements au canalisations  d'eau usées.  F.+pose des descentes EP dans les murs de façade.</i>		85'000	
258	Cuisine <i>F.+pose d'une cuisine semi-pro. avec appareils.  F.+pose de 2 zones de distributions avec bain-marie  en inox.</i>		55'000	
27	Aménagements intérieurs 1			140'000
271	Plâtrerie <i>Tous les éléments de plâtrerie de ce devis sont inclus  dans le CFC 214 Charpente.</i>		.....	

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
272	Ouvrages métalliques <i>F.+pose d'une balustrade extérieure coté rampe d'accès.</i> <i>F.+pose de tablettes de fenêtre.</i> <i>F.+pose de garde-corps vitré sur les contre-coeurs des ouvrants de fenêtre.</i>		20'000	
273	Menuiserie <i>F.+pose de portes int. pour les locaux techniques.</i> <i>F.+pose des vestiaires enfants.</i> <i>F.+pose de divers mobiliers fixes pour l'APEMS.</i> <i>F.+pose de tablettes et embrasures int.</i> <i>F.+pose de galeries à rideaux.</i>		42'000	
275	Cylindres de sûreté <i>F.+pose de cylindres et clés sécurisées.</i>		3'000	
276	Fermeture intérieure mobile <i>F.+pose de 2 cloisons mobiles (ou store) pour fermeture de chaque coté de la cuisine.</i>		15'000	
277	Cloisons en éléments <i>F.+pose d'une cloison vitrées au bureau.</i> <i>F.+pose d'une cloison vitrée à l'espace jeux.</i> <i>F.+pose d'une cloison pleine avec portes pour les 5 WC et la buanderie.</i>		60'000	
28	Aménagements intérieurs 2			119'000
281	Revêtements de sols		76'000	
281.0	Chapes <i>F.+pose d'une chape anhydrite de 55 mm.</i> <i>F.+pose d'une isolation thermique de 120 mm.</i> <i>F.+pose de bandes de rives, joints et armatures.</i>	22'000		
281.1	Revêtements de sols sans joints <i>F.+pose d'un revêtement sans joint sur toute la surface (prix idem que la variante CFC 281.7 Parquet).</i>	.....		
281.6	Carrelages <i>F.+pose d'un carrelage dans les WC, la cuisine et les locaux techniques.</i> <i>F.+pose de faïences dans locaux sanitaires et la cuisine.</i>	30'000		
281.7	Parquets <i>F.+pose d'un parquet dans les 3 locaux principaux et les couloirs.</i> <i>F.+pose de tapis anti-saleté dans les 2 zones d'entrée.</i> <i>F.+pose de plinthes bois h: 40 mm.</i>	24'000		
283	Faux-plafonds <i>Tous les éléments de faux-plafond de ce devis sont inclus dans le CFC 214 Charpente.</i>		.....	
285	Peintures <i>Travaux intérieurs :</i> <i>F.+pose d'un papier-peint (type variolis) sur murs et cloisons.</i> <i>F.+pose de peinture sur charpente et lambrissage apparent.</i> <i>F.+pose de peinture sur les boiseries, cadres et portes.</i>		35'000	

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
	<i>F.+pose de peinture sur faux-plafonds.</i>			
	<i>Travaux extérieures :</i>			
	<i>F.+pose de peinture sous couvert ext.</i>			
	<i>F.+pose de peinture contre les socles ext. du bâtiment.</i>			
	<i>F.+pose de peinture dans locaux techniques.</i>			
287	Nettoyage du bâtiment <i>Frais pour nettoyage de chantier.</i>		8'000	
289	Divers		.....	
29	Honoraires			226'000
291	Architecte <i>Honoraires selon base de calcul SIA 118</i>		162'000	
292	Ingénieur Civil et Bois <i>Honoraires pour calculs statiques, mandat complet.</i>		22'000	
294	Ingénieur CVCR <i>Honoraires :</i> <i>- Etablissement du cahier des charges en chauffage et ventilation.</i> <i>- Bilan thermique 380/1 pour enquête.</i> <i>- Contrôle des détails d'exécution.</i>		22'000	
296	Spécialistes		5'000	
296.0	Géomètre <i>Honoraire pour dossier d'enquête, contrôles et inscription au registre foncier.</i>	5'000		
298	Ingénieur en gestion technique du bâtiment <i>Honoraires pour divers spécialistes (Ing. Feu, Physique du bâtiment, Architecte paysagiste)</i>		15'000	
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>			<b>85'000</b>
42	Jardins			80'000
420	Aménagements extérieurs <i>Remise en état du gros oeuvre.</i> <i>F.+pose de bordures, fonds d'encaissement et grilles d'écoulement.</i> <i>Exécution du nouveau revêtement en HMT.</i> <i>Exécution d'un nouveau bac pour l'arbre majeur.</i> <i>F.+pose d'un cabanon de jardin.</i> <i>F.+ pose d'une nouvelle haie.</i> <i>F.+pose d'une nouvelle clôture et 2 portails d'entrée.</i>		80'000	
44	Installations			5'000
443	Installations techniques SE <i>Adaptation de l'éclairage extérieur.</i>		5'000	

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>			<b>278'000</b>
51	Autorisations, taxes			20'000
511	Autorisations, gabarits (taxes) <i>Frais pour le permis de construire.</i>		4'000	
512	Taxes de raccordement <i>Divers taxes pour l'eau, l'évacuation et l'électricité.</i>		16'000	
52	Reproductions, documents, frais			4'000
524	Reproduction, héliographies <i>Estimation frais de reproduction.</i>		2'000	
529	Frais de consommation <i>Frais de consommation d'eau et d'électricité pendant la durée du chantier.</i>		2'000	
53	Assurances			4'000
531	Assurances pour travaux en cours <i>Assurance du M.O. construction et RC.</i>		4'000	
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves			250'000
583	Réserves pour imprévus <i>Réserve pour imprévus CFC 1/2/4/9</i>		250'000	
<b>9</b>	<b>Ameublement et décoration</b>			<b>116'000</b>
90	Meubles			74'000
901	Equipements des réfectoires <i>F.+pose des tables et chaises. F.+pose de mobilier divers selon demandes spécifiques de l'APEMS.</i>		64'000	
902	Equipements du bureau <i>F.+pose d'un poste de travail et conférence. F.+pose d'armoires de rangements. F.+pose de matériel selon demandes spécifiques de l'APEMS.</i>		10'000	
91	Luminaires			10'000
910	Eclairage <i>F.+pose de luminaires dans les réfectoires, zone jeux et bureau.</i>		10'000	
92	Textiles			10'000

CFC	Désignation	Devis original	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
921	Rideaux, décoration d'intérieur <i>F.+pose de décoration d'intérieur selon demandes spécifiques de l'APEMS.</i>		10'000	
93	Appareils, machines			22'000
930	Bureautique <i>F.+pose de matériel informatique et de reproduction.</i>		10'000	
939	Matériel conciergerie <i>Fourniture de matériel de nettoyage</i>		12'000	
<b>Total Fr.</b>				<b>2'200'000</b>